

Noyal *le mag*'

Bulletin municipal



1 Rue de la Mairie,
44110 Noyal sur Brutz
02 40 81 16 23
www.noyalsurbrutz.fr

Janvier 2018

Retour en images



..... *Le mot du Maire*



En ce début d'année, j'ai le plaisir de vous présenter le bulletin municipal préparé par les élus de la commission information. Ce bulletin est un moyen de vous informer des réalisations et des projets qui concernent notre commune.

Je vous souhaite avec le conseil municipal et tout le personnel communal, une excellente année 2018.

Ainsi l'année 2017 a vu la mise en sécurité de l'église, la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Peupliers et le rafraîchissement d'une des classes de l'école.

2017 aura, aussi, été l'année du numérique. Les canaux de communication se multiplient, évoluent, s'adaptent aux attentes nouvelles de chacun. Ainsi la commune a décidé de créer un site Internet. Je vous invite à parcourir ce site afin de découvrir l'ensemble des renseignements pratiques mis à votre disposition sur www.noyalsurbrutz.fr. Il est possible également d'adhérer au compte et à la page Facebook de Noyal sur Brutz, afin d'être informé des petites brèves et autres actualités de courte durée.

L'année 2018 est déjà en préparation, d'autres travaux vont nous mobiliser, dont la rénovation de la cantine et de la salle du conseil. Nous continuerons à œuvrer afin que notre commune soit agréable à vivre au quotidien. Nous avancerons avec optimisme mais aussi avec prudence. Les plans de financement de nos projets seront inévitablement plus difficiles en raison de la baisse des dotations de l'Etat.

Comme chaque année, les bénévoles et les associations ont répondu présents pour animer notre commune. Le travail est très important et nous ne les remercierons jamais assez.

Je remercie le personnel communal qui réalise un travail souvent difficile. Je n'oublie pas nos bibliothécaires et vous incite à leur rendre visite pour découvrir les livres sans cesse renouvelés qu'ils mettent à votre disposition. Et enfin un grand merci aux bénévoles qui sont venus en soutien, tout le début de cette année scolaire, de septembre à Noël pour renforcer notre équipe d'agents municipaux en charge de l'animation des TAP.

Je tiens aussi à remercier tous les élus qui s'investissent dans nos commissions municipales.

Pour terminer, le conseil municipal et moi-même, serons heureux de vous accueillir, à l'occasion du traditionnel échange de vœux le dimanche 14 janvier 2018 à 11 heures, à la salle municipale. Les nouveaux résidents y seront accueillis.

Edith MARGUIN

Sommaire

LA COMMUNE	3
Le mot du Maire.....	3
Décisions municipales.....	4
Budgets.....	11
État Civil.....	11
Les nouvelles démarches administratives.....	12
Les démarches d'urbanisme.....	13
Réforme du PACS.....	14
Obligations des riverains.....	14
Entretien des espaces publics.....	15
Travaux de mise en sécurité de l'église...	16
Les peintures de l'école.....	16
Église Saint Martin et circuit des crèches	17
Aménagement rue des Peupliers.....	17
Le Bercail.....	18
Le comité des fêtes.....	18
ACTIVITÉS & ASSOCIATIONS	19
Concours photos insolites 2017.....	19
Le club des aînés.....	20
UNC.....	21
EVS.....	22
Nouveauté à la région Val de Brutz.....	23
UAC.....	24
ADMR.....	25
Office Intercommunal des sports.....	26
PETITE ENFANCE & SCOLARITÉ	27
Refuge de l'arche.....	27
Les p'tits loulous de Noyal.....	28
École.....	29
Bouchons d'amour.....	30
L'Amicale des parents d'élèves.....	30
CAE.....	31
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	32
MCTE.....	32
Conseil des sages.....	33
La bibliothèque intercommunale.....	34
Déchets.....	35
INFOS PRATIQUES	36
AGENDA	

→ Décisions municipales

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT DERVAL :

Positionnement sur le transfert de droit de la compétence PLU à la nouvelle intercommunalité

Par lettre en date du 10 Janvier 2017, André LEMAITRE, Vice-Président de la Communauté de Communes Châteaubriant Derval, nous informe du transfert de droit à la nouvelle intercommunalité de la compétence PLU.

Cependant, comme il est inscrit dans les statuts, les communes ont le pouvoir de s'y opposer dès lors qu'au moins 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population délibèrent à cet effet en Conseil Municipal avant le 27 mars 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer et de communiquer sa décision.

Le Conseil Municipal, se prononce à 11 voix contre et 1 abstention à ce transfert de droit.

A la majorité (pour : 0 contre : 11 abstentions : 1)

Inscription au sein des comités consultatifs

Il appartient au Conseil Municipal de communiquer les choix d'inscription pour chaque comité consultatif.

Le Conseil Municipal propose à l'unanimité de désigner :

- Jean-Yves GARNIER ou Edith MARGUIN pour le Comité consultatif Économie, Emploi, Formation, Agriculture et Chambres consulaires, Tourisme.
- Edith MARGUIN pour le Comité consultatif Equilibre et développement du territoire, Environnement, Transports collectifs et mobilités.
- Cyril MEAUDE ou Edith MARGUIN pour le Comité consultatif Culture, Sport et Loisirs,
- Dominique GUILLOT ou Edith MARGUIN pour le Comité consultatif Action sociale et santé, Petite enfance et Jeunesse.
- Edith MARGUIN pour le Comité consultatif Administration générale, Finance et Personnel, Mutualisation et services communs, Marchés publics et travaux.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE EN 2017

La direction des Services Fiscaux a communiqué les bases de la fiscalité pour 2017.

Taxes	Bases 2016	Bases prévisionnelles 2017	Taux 2016	Taux 2017	Produit fiscal 2017
Taxe d'habitation	455 965	461 200	12.54	12.93	59 633
Taxe Foncière Bâti	387 430	396 300	12.82	13.22	52 391
Taxe Foncière Non Bâti	47 276	47 300	43.51	44.86	21 219

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les taux des impôts directs pour 2017. L'augmentation est évaluée à 1.030954.

Le Conseil Municipal choisi d'augmenter l'ensemble des catégories et de les faire évoluer de manière proportionnelle.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Club du 3 ^{ème} Age	65 €
Arbre de Noël Amicale de l'École	220 €
ADAPEI Châteaubriant Papillon Blanc	110 €
ADT Châteaubriant	40 €
ADAR de L.A	40 €
ADMR Nord Castelbriantais	40 €
Ass Maintien à domicile Derval-Rougé	40 €
Les Etoiles de la Vie	75 €
Association les P'tits Loulous de Noyal	200 €

Il est proposé au conseil municipal les subventions ci-dessus, pour un montant total de 830€.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION AU LIEU-DIT « LA MASSE »

Mme le Maire fait part de la notification par l'Étude notariale de Me Xavier LE RESTE – Notaire à CHÂTEAUBRIANT d'une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis à un droit de préemption.

Il s'agit d'un terrain non bâti sur terrain propre, appartenant aux co indivisaires LETORT, bien d'une superficie totale d'environ 6250 m², situé au lieu-dit « La Masse » à NOYAL SUR BRUTZ, Section C numéro 183, au prix de vente de 2500 € de terrain et 990 € de frais d'agence.

Mme le Maire précise que Maître GÉRARD représentera la commune de NOYAL SUR BRUTZ pour cette acquisition.

Les Conseillers Municipaux décident, à l'unanimité des membres présents, d'exercer le droit de préemption

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)



SSIAD CANTON DE ROUGE/DERVAL : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT COMMUNAL

Suite à la démission de Mme Brigitte CAILLON, la Commune de Noyal sur Brutz n'est plus représentée au sein de SSIAD du Canton de Rougé/Derval.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer un représentant au sein du SSIAD du Canton de Rougé/Derval.

Nom du représentant : Séverine GEFFRAY

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET TAP

Madame le Maire propose un réexamen des tarifs de l'accueil périscolaire et des TAP.

Tranches	Barème des Quotients familiaux	Tarif horaire 2015-2016	Taux horaire 2016-2017
Tranche 1	Inférieur à 400 €	0,83 €	0,85
Tranche 2	Entre 400 € et 650 €	0,96 €	0,98
Tranche 3	Entre 651 € et 950 €	1,08 €	1,10
Tranche 4	Entre 951 € et 1 250 €	1,16 €	1,18
Tranche 5	Supérieur à 1 250 €	1,29 €	1,32
Goûter (entre 17h et 17h30)		0,31€	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- ADOPTE une augmentation des tarifs de 2%
- SOIT :

		Tarifs 2017-2018
Tranche 1	Inférieur à 400 €	0,87 €
Tranche 2	Entre 400 € et 650 €	0,83 €
Tranche 3	Entre 651 € et 950 €	0,96 €
Tranche 4	Entre 951 € et 1 250 €	1,08 €
Tranche 5	Supérieur à 1 250 €	1,16 €

- ADOPTE une augmentation du prix du goûter, soit 0,50 €
- DÉCIDE que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2017

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)



TARIFS CANTINE

	2015-2016	2016-2017
Repas enfant (inscription régulière ≥ 8 repas/mois)	3,40 €	3,50 €
Repas enfant (inscription régulière < 8 repas/mois)	3,53€	3,63 €
Repas enfant (autre que les 2 cas précédents)	3,61 €	3,71 €
Repas enseignant ou adulte	5,67 €	5,77 €

Tarifs 2017-2018 :

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 Abstention :

- DÉCIDE de l'augmentation des tarifs de la cantine
- SOIT :

	Tarifs 2017-2018
Repas enfant (inscription régulière ≥ 8 repas/mois)	3,55 €
Repas enfant (inscription régulière < 8 repas/mois)	3,68€
Repas enfant (autre que les 2 cas précédents)	3,76 €

- DÉCIDE que ces tarifs seront appliqués à compter du 1er Septembre 2017

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

BONS DE RENTRÉE SCOLAIRE

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que durant les années précédentes la commune a mis en place une aide financière pour les familles de Noyal sur Brutz, destinée à la rentrée scolaire. Cette aide était d'un montant de 35€ par enfant de moins de 16 ans, scolarisé au Collège.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette aide.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement de l'aide financière de 35 €, accordée aux familles dont le(s) enfant(s) sont scolarisés au collège, jusqu'à 16 ans.

DÉCIDE que l'enveloppe budgétaire sera prévue au budget à l'article 6714

AUTORISE Mme Le Maire a signé tout document nécessaire à l'application de la décision

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

PROJET - RENOVATION CANTINE SCOLAIRE

Dans le but de préparer le budget 2018, une réflexion a été menée autour du projet de rénovation de la cantine scolaire.

Le Cabinet MASSON à Châteaubriant a été contacté afin de préparer un estimatif et un plan d'une possible rénovation de la salle.

D'une part il s'agirait :

- d'isoler le plafond du réfectoire
- d'installer des volets sur l'arrière de la salle
- de rafraîchir les revêtements muraux et sol
- d'installer un toilette pour tous petits

...

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation de cantine

DÉCIDE que ce projet sera inscrit au budget primitif 2018 en fonction des recettes d'investissement

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

RÉNOVATION CANTINE SCOLAIRE DEMANDE DE SUBVENTION «SOUTIEN AUX TERRITOIRES»

Le Département de Loire Atlantique dispose d'un programme « Soutien aux Territoires » qui permet de financer les projets s'articulant autour de 4 axes : l'éducation, le logement, les mobilités et le numérique.

La rénovation de la cantine scolaire est potentiellement éligible pour ce qui concerne le volet éducation du programme de soutien financier.

Soit le plan de financement ci-dessous :

Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs		%
Études	1 100,00 €	Département « Soutien aux Territoires »	36 480,00 €	40
Assistance maîtrise d'ouvrage	7 500,00 €	Maître d'Ouvrage	54 720,00 €	
Travaux	82 600,00 €			
TOTAL HT	91 200,00 €	TOTAL HT	91 200,00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement ci dessus

DÉCIDE de demander la subvention du département de Loire Atlantique «Soutien aux Territoires»

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CRÉATION DE POSTE EN CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison du désistement de la personne qui devait remplacer un CAE à l'école, que nous ne pouvons plus conclure de CAE, et du renouvellement de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours et demi, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Agent Polyvalent à temps incomplet à raison de 20h hebdomadaires annualisé dans les conditions prévues à l'article 3 de

la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un emploi non permanent d'Agent Technique Territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps incomplet à raison de 20h hebdomadaire

DIT que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Agent Technique Territorial

DÉCIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} Janvier 2018

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VENTE DE TERRAIN

Dans un courrier du 05 Septembre 2017, Monsieur RIALLAND nous faisait part de sa volonté d'acquérir une portion de terrain dans le lotissement du Grand Personnier, parcelle qui jouxte son terrain. Partie triangulaire de la parcelle communale A367.

Mr RIALLAND entretient à ses frais cette parcelle, dont la commune est propriétaire.

Monsieur RIALLAND propose de prendre les frais de géomètre et de notaire à sa charge.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle A367

APPROUVE le fait que Mr RIALLAND prenne les frais de notaire et de géomètre à sa charge

DÉCIDE que le prix de vente sera de 0,50€ le m²

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

NOUVELLE TARIFICATION POUR LES LOCATIONS DE LA SALLE MUNICIPALE

Dans sa séance du mois d'octobre dernier le Conseil Municipal a adopté la nouvelle tarification de location de la Salle Municipale.

Cette décision a eu pour objectif la simplification des tarifs, avec l'instauration d'un seul loyer pour le weekend, et donc en supprimant le prix à la journée. Cela permettra de louer la salle pour 2 jours et donc de permettre aux locataires de disposer du bâtiment pendant assez longtemps pour effectuer le ménage, et ainsi rendre la salle en parfait état.

De plus, afin d'éviter de retrouver les locaux sales après une location, un tarif dédié spécifiquement au ménage sera demandé en dépôt lors de la réservation, ce montant sera encaissé lorsque l'agent en charge de l'état des lieux constatera que le nettoyage n'a pas été fait, ou est insuffisant.

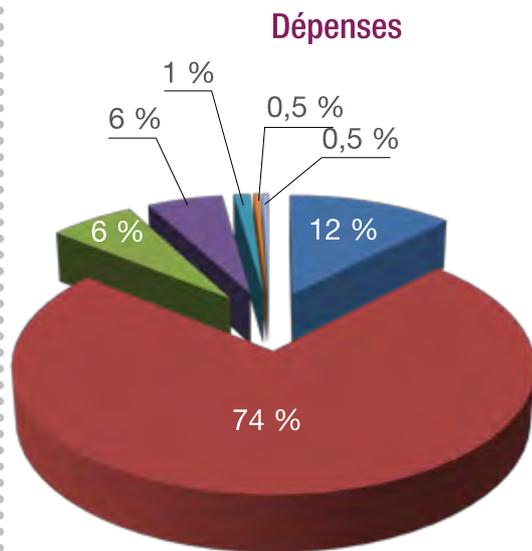
TOUTES LES TARIFATIONS DÉTAILLÉES SONT EN ANNEXE

Noyalais(es)	
Forfait weekend	197,00 €
Réunion d'affaires et réception sans cuisine	54,00 €
Habitants hors commune	
Forfait weekend	232,00 €

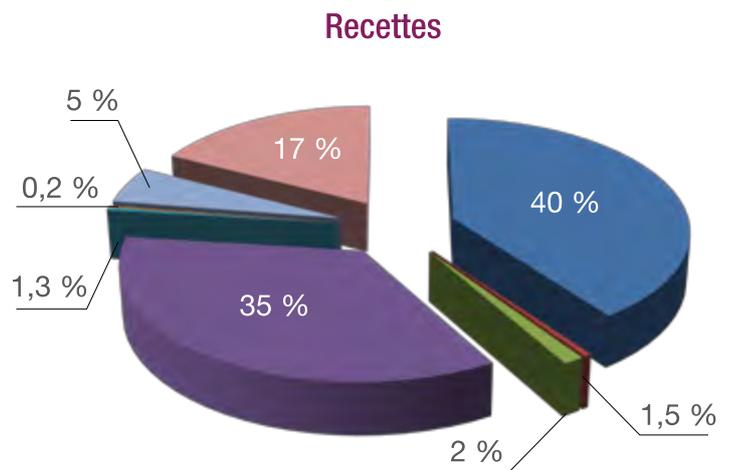
➔ *Points à relier*



→ Budget



- Emprunt
- Aménagement rue des Peupliers
- Église
- Illumination de Noël
- Désherbeur thermique
- École



- Excédent
- Amortissements
- Fond de compensation TVA
- Subventions rue des Peupliers
- Subvention désherbeur thermique
- Taxe d'aménagement
- Révente terrain bibliothèque à la Communauté de Communes
- Emprunt

→ État civil

DÉCÈS				
FLAUX	Pierre	25/09/1935	4, Rue des Étoiles	13/07/2017

MARIAGES		
Charlène FEUVRIE et Florian MIGNOT	08/07/2017	13, Rue des Tilleuls

NAISSANCES				
LOREE	Loïs	29/12/2016	LOREE Kevin et HERVE Julie	17 Rue des Peupliers
CHANTEREAU	Naomie	05/08/2017	CHANTEREAU Frédéric et CLAVIER Susie	Le Plessis
CLERMONT	Ludivine	23/06/2017	CLERMONT Richard et PHILIPPON Laétitia	Le Mortier
GUILLOIS	Nell	27/07/2017	GUILLOIS Nicolas et PLANTARD Alexandra	8, Rue des Tilleuls
LE BORGNE RAMETTE	Hervé	12/02/2017	LE BORGNE Hervé et RAMETTE Marina	L'Espérance
TREMEDEC	Savana	25/08/2017	TREMEDEC Jérôme et BOISSEAU Stéphanie	15, Place des Marronniers

→ Les nouvelles démarches administratives

FERMETURES DES GUICHETS

Carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte grise :

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SE FONT UNIQUEMENT EN LIGNE !

A compter du 2 novembre 2017, il n'y aura plus d'accueil physique aux guichets de la préfecture de la Loire-Atlantique et des sous-préfectures de Saint-Nazaire et de Châteaubriant-Ancenis pour les démarches liées aux cartes grises et aux permis de conduire (c'était déjà le cas pour les cartes nationales d'identité et passeports depuis mars 2017). Chaque usager devra faire ses démarches en ligne. Avantages : une simplification administrative et un gain de temps puisque les démarches pourront être faites 24h/24 et 7j/7.

A partir du lundi 2 novembre 2017, les démarches liées à l'immatriculation des véhicules et aux permis de conduire devront être réalisées uniquement en ligne. Plus besoin de se déplacer en préfecture, il suffit, grâce à son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, de créer un compte sur :

www.ants.gouv.fr

Il est également possible de se connecter directement grâce à son compte FranceConnect. Ce service public propose à tout usager d'être reconnu par l'ensemble des services en ligne en utilisant les identifiants de l'un de ses comptes existants : ameli.fr, impots.gouv.fr, identité numérique de LaPoste...

De nouvelles démarches plus simples et plus rapides



Carte grise, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport

À COMPTER DU 2 NOVEMBRE

VOS DÉMARCHES EXCLUSIVEMENT EN LIGNE 24h/24, 7j/7

Pour votre carte grise, votre permis de conduire, votre carte d'identité, ou votre passeport connectez-vous sur :

www.ants.gouv.fr

Une fois cette étape préalable effectuée les usagers peuvent se laisser guider et remplir leur formulaire en ligne étape par étape quel que soit le motif de la demande. A l'issue de la validation de la demande en ligne, l'utilisateur recevra un courriel confirmant l'enregistrement de sa demande.

Les usagers pourront également suivre l'état d'avancement de leur demande de son enregistrement jusqu'à la mise à disposition du titre. Lorsque le dossier est instruit, un courriel informe l'utilisateur de son traitement.

Qu'il s'agisse d'une première demande ou de renouvellement, le titre est adressé directement au domicile du demandeur ou à la mairie pour les cartes nationales d'identité ou les passeports.

Plus d'infos :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actualites/Vos-demarches-administratives-se-font-uniquement-en-ligne-!>

→ Les démarches d'urbanisme

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT DERVAL :

Dans quel cas faut-il demander un permis de construire ?

- Pour toute construction dont la surface de plancher (somme des surfaces de plancher sous une hauteur d'au moins 1.80m) ou l'emprise au sol sont supérieures à 20 m² (avec ou sans fondations)
- Pour tout « changement de destination » d'une construction existante avec modification des structures porteuses ou de la façade (par exemple transformation d'une habitation en commerce avec agrandissement d'une fenêtre pour en faire une vitrine)

(liste non exhaustive, se renseigner à la mairie en cas de doute)

Délai maximal d'instruction de droit commun :

- 2 mois pour les maisons individuelles (hors périmètre des monuments historiques),
 - 3 mois pour les autres permis de construire (hors périmètre des monuments historiques),
- Il convient de faire parvenir le dossier complet en 4 exemplaires (si projet hors périmètre des Monuments historiques) et 5 exemplaires (si projet dans le périmètre des Monuments Historiques).

Le recours à un architecte est obligatoire dans les cas ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Pour un particulier construisant une maison pour lui-même si la surface de plancher et l'emprise au sol de la partie de la construction constitutive de surface de plancher sont supérieures à 170 m².
- Pour une personne morale (S.A., S.A.R.L., S.C.I., etc.) dès le dépôt d'un permis de construire, quelle que soit la surface de plancher créée.

Dans quel cas une simple déclaration préalable suffit-elle ? (liste non exhaustive)

- Pour toute modification de l'aspect extérieur d'une construction (exemple : remise en peinture de la façade, remplacement des menuiseries ou de la toiture (même si c'est non visible du domaine public), changement de couleur d'une devanture commerciale, panneaux solaires, ...),
- Pour toute construction dont la surface de plancher et l'emprise au sol sont supérieurs à 5m² et inférieurs ou égales à 20m² (garage, abri de jardin, véranda, pergola, extension, balcon, pièce supplémentaire,...),
- Pour un changement de destination sans modification de façade ou sans modification des structures porteuses (exemple : habitation transformée en bureaux, habitation transformée en commerce...)
- Pour l'installation d'une clôture (grillage, palissade, portail, ...),
- Pour toute modification de volume et percement ou agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur (par exemple construction d'une véranda de 15m² si le percement d'une fenêtre est agrandi en porte-fenêtre),
- La transformation de plus de cinq mètres carrés de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher, Pour toute division parcellaire en vue de construire.

Délai maximal d'instruction de droit commun :

- 1 mois pour les projets situés en dehors d'un périmètre de protection d'un Monument Historique,
- 2 mois pour les projets situés dans un périmètre de protection d'un Monument Historique,

Pour tous renseignements complémentaires, contacter la mairie. Ces informations sont également disponibles sur le site internet de la commune : noyalsurbrutz.fr

→ Réforme du PACS

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au Journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1er novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Pour se PACSER en mairie il faut :

- Rédiger une convention
- Renseigner leur déclaration de PACS (CERFA), la signer
- La faire enregistrer par l'officier d'état civil de la mairie de leur résidence commune, ce qui suppose:

- La constitution d'un dossier : acte de naissance, justificatif de domicile, pièce d'identité, convention, et déclaration de PACS
- Un déplacement à la mairie

Convention type de PACS et déclaration conjointe de PACS disponible sur le site internet de la commune noyalsurbritz.fr

→ Obligations des riverains concernant la voirie communale

Il peut arriver qu'un riverain soit dans l'obligation d'intervenir sur le domaine public pour voir son projet de travaux aboutir (construction d'un pont, saigné pour branchement.....) hors l'accès est un droit de riveraineté mais il est soumis à autorisation.

Les dispositions et dimensions des ouvrages destinés à établir la communication entre la route et les propriétés riveraines sont fixées par voie d'autorisation. L'entretien de ces ouvrages est à la charge du riverain. L'autorisation précise l'emplacement des ouvertures, leurs dimensions, les niveaux, la nature des matériaux constitutifs de l'accès. Largeur maximale 7m

Alignements individuels : sont délivrés par le maire

Écoulement des eaux pluviales : l'écoulement des eaux dans les fossés ne peut être intercepté, nul ne peut sans autorisation rejeter sur le domaine public routier communal des eaux provenant de propriétés riveraines à moins qu'elles ne s'y écoulent naturellement.

Aqueducs et ponceaux sur fossés : l'autorisation pour l'établissement par les propriétaires riverains d'aqueducs et de ponceaux sur les fossés des routes communales précise le mode de construction, les dimensions à donner aux ouvrages et les matériaux à employer.

Écoulement des eaux des riverains : tout rejet d'eau insalubre est interdit sur le domaine public. Le rejet d'un dispositif individuel d'assainissement peut être autorisé si aucun autre moyen n'existe. Il est soumis à demande de permission de voirie.

Elagage abattage : si les travaux d'élagage dans une propriété privée nécessitent l'occupation du domaine public routier communal, une autorisation doit être demandée à la mairie.

Nul ne peut exécuter des travaux sur les routes communales ou aménagement attenant, s'il n'a pas reçu au préalable un accord technique délivré sous forme d'arrêté par le Maire. Il fixe les conditions d'exécution des travaux ou installations à entreprendre sur le domaine public routier.

Pour tous travaux nécessitant l'intervention sur des équipements existants tel que canalisation, lignes, installations, branchement, une permission de voirie doit être demandée en mairie, suivie d'une déclaration d'intention de commencement de travaux.

Enfin il est interdit :

- D'empiéter sur le domaine public routier et ses dépendances
- De laisser croître la végétation qui empiéterait sur le domaine public routier
- De terrasser ou d'entreprendre quelconques travaux susceptibles de dégrader la chaussée ou ses dépendances (trottoirs...)
- De modifier les caractéristiques d'écoulement des eaux de la chaussée.
- De rejeter des eaux pluviales ou usées sur la route

→ *Entretien des espaces publics*



L'utilisation des désherbants chimiques est maintenant interdite pour l'entretien des espaces verts.

La commune a donc investi dans un désherbeur thermique appelé RIPAGREEN, celui-ci fonctionne au gaz propane. Cet investissement de 2 748 €, a été subventionné à hauteur de 40 % par l'agence de l'EAU.

Cet appareil a pour but de provoquer un choc thermique à la mauvaise herbe. Le résultat est un éclatement des cellules de la plante qui entraîne sa destruction.

Après plusieurs passages, les mauvaises herbes repoussent de moins en moins.

Toutefois il n'existe pas de solution miracle alors acceptons que certains endroits voient pousser des herbes folles et donnons un coup de main en entretenant devant nos maisons.

➔ *Travaux de mise en sécurité de l'église*



En octobre dernier, la municipalité a entrepris des travaux de mise en sécurité de l'église (remplacement d'ardoises, restauration des pierres de Tuffeau menaçantes, nettoyage des gouttières...). Les entreprises L'Aigle de Haute Goulaine et Chantereau couverture de Fercé, ont réalisé ces opérations, à l'aide d'impressionnants moyens de levage.



➔ *Les peintures de l'école*



Cet été, les agents du service technique ont repeint la classe des CE1/CE2. Les couleurs ont été choisies par l'institutrice en charge de cette classe. La municipalité a décidé de continuer sur sa lancée et de rénover la classe de CM1/CM2 ainsi que le hall d'entrée, travaux qui seront réalisés durant le mois de Juillet 2018.



L'année dernière nous avons eu la chance de pouvoir compter sur le personnel communal qualifié, pour réaliser les travaux de peinture, et ainsi gérer ces travaux en interne. Malheureusement, l'agent en Contrat Accompagnement dans l'Emploi (CAE) qui venait renforcer le service technique, une main d'œuvre supplémentaire qui permettait de pouvoir réaliser de nombreux travaux en interne, ne fait plus partie de nos effectifs depuis le 30 septembre 2017. La suppression de ce type de contrat rend difficile le recrutement d'un agent technique. De ce fait, il est possible que la municipalité fasse appel à une entreprise de peinture décoration pour réaliser les travaux en juillet 2018.

→ *Eglise Saint Martin et Circuit des Crèches*

Depuis quelques années, le syndicat d'Initiative de Martigné, en partenariat avec le Syndicat d'Initiative de Saint Aignan sur Roë-Renazé, organisateur du « Circuit des crèches de Noël » depuis 2003, Cossé-le-Vivien et Craon, propose de découvrir ou redécouvrir les crèches publiques ou privées du secteur mais aussi celles du sud Mayenne.



Après une réorganisation territoriale, le Syndicat d'Initiative de Saint-Aignan/Renazé a souhaité mettre fin à cette collaboration. En effet, c'est désormais l'Office du Tourisme de Craon qui organise le circuit exclusivement mayennais.

Le Syndicat d'Initiative de Martigné a pensé que cette animation hivernale dans nos communes devait pouvoir reprendre dès cette fin d'année 2017 sur les secteurs de Martigné, La Guerche, Retiers et quelques communes voisines de Loire-Atlantique dont Noyal sur Brutz.

C'est une initiative de nature touristique qui poursuit quatre objectifs :

- promouvoir le tourisme de proximité
- assurer l'animation hivernale
- perpétuer la tradition populaire de réalisation de crèches avec goût et créativité
- permettre la découverte simultanée du patrimoine religieux.



La commune de Noyal sur Brutz, s'est donc engagée à :

- ouvrir l'église tous les jours pendant les vacances de Noël, soit du samedi 23 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018, de 10 h à 17 h (en accord avec la mairie et la paroisse)
- mettre à disposition du public un livre d'or
- poser une affichette d'information à la porte d'entrée
- prévoir un éclairage adéquat.

L'église Saint Martin a fait l'objet de travaux de réparation durant cette année 2017, et c'est un bon moyen de faire vivre l'édifice.

De plus, pour attirer plus de visiteurs, notamment les plus jeunes, une boîte aux lettres destinée à recevoir les courriers des enfants au Père Noël a été installée devant l'entrée de l'église.

Enfin, pour que les Noyalais(es) puissent profiter de l'édifice, l'église sera désormais ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis tout au long de l'année.

→ *Aménagement rue des Peupliers*



Les travaux de la rue des Peupliers viennent de s'achever. Cet aménagement réalisé par l'entreprise Pigeon TP et suivi par l'Architecte 2LM intégrait :

- l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques à partir de la place des Marronniers ;
- la rénovation et l'extension de l'éclairage public ;
- l'aménagement paysagé le long de l'espace piétonnier.

→ *Le Bercaïl*

Ouvert 7J/7 Tel 02.40.07.92.98.

- 8h00 à 14h00 et 17h30 à 20h00 du lundi au samedi
- 8h00 à 14h00 le dimanche

Cédric BAZILE vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Le Bercaïl vous accueille et vous propose un grand choix de charcuteries, viandes et plats à emporter ...

Toujours sur réservation, il vous est proposé :

Le vendredi : vente de Galettes
Le dimanche : Huîtres de Cancale (N°3)
à commander avant le vendredi

Autres services :

Dépôt de pain, dépôt de cordonnerie (ramassage le mardi et le vendredi),
Tabac/journaux, Point vert Crédit Agricole,
Connexion WI-FI

→ *Le comité des fêtes*



Tout d'abord, les membres du comité des fêtes de Noyal Sur Brutz vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018.

Nous souhaitons ensuite remercier nos sponsors, nos bénévoles, ainsi que tous les noyalais sans qui nos manifestations ne pourraient pas avoir lieu.

Le comité des fêtes met à votre disposition gratuitement des tables et des bancs et loue des stands de 6 x 2,50 mètres et de 3 x 2,50 mètres. Pour tout renseignement, contacter M. PLANCHAIS Gilbert au 02 40 28 07 92 ou au 06 85 88 49 36.

Composition du bureau :

- Présidente d'honneur : MARGUIN Edith
- Président : HOGREL Thierry
- Vice Président : PLANCHAIS Gilbert
- Secrétaire : TESTARD Amandine
- Secrétaire Adjoint : LEVEQUE Arnaud
- Trésorière : PLANCHAIS Laurence
- Trésorière Adjointe : JOUAN Brigitte

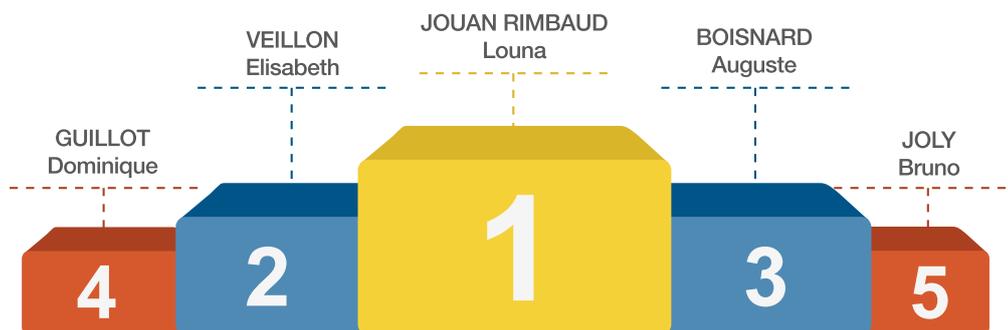
Si vous aussi vous voulez rejoindre une équipe dynamique et vous investir dans la vie de la commune, contactez un des membres du comité, nous vous accueillerons avec plaisir et sommes ouverts à de nouvelles idées d'évènements.

Dates à retenir :

- Dimanche 18 février 2018
Concours de belote
Salle municipale de Noyal
- Dimanche 8 avril 2018
21ème Rando de la Brutz
Cyclo, VTT, pédestre
- Samedi 23 juin 2018
Soirée moules frites
Fête de la musique

*Venez seul ou à plusieurs découvrir
les chemins de randonnée.*

→ Concours photos insolites 2017



Classement	Nom Prénom	N° photo	Prix
1	JOUAN RIMBAUD Louna	2	125 €
2	VEILLON Elisabeth	11	100 €
3	BOISNARD Auguste	1	80 €
4	GUILLOT Dominique	7	50 €
5	JOLY Bruno	4	35 €
	JOUAN RIMBAUD Lola	3	Lot de consolation
	GARNIER Laure	5 & 6	
	FREULON Audrey	8	
	JOLY Noémie	9	
	MARECHAL William	10	
	VEILLON Elisabeth	11	
	JOLY Emile	12	



2 : Un visage dans la roche



11 : La mort et la vie



1 : La Chouette Egarée



7 : Système D



4 : Des coquillages qui font du vélo



Surpris à jouer au toboggan

3 : Le chat qui aime les glissades



5 : L'arbre à trou



6 : La fontaine champignon en calcaire



8 : Au secours une vague arrive !



9 : Arc en ciel



10 : Suivre le chemin



11 : La mort et la vie



12 : Le chien qui aimait les chats

→ *Le club des aînés*

Vous avez du temps libre et envie de partager un après-midi de détente et d'amitié, venez nous rejoindre les 2ème et 4ème jeudis de chaque mois, à partir de 14h15 à la salle municipale, la bonne humeur est au rendez-vous !!

Ensemble nous partagerons la galette des rois ainsi que le repas du club en juillet.

COMPOSITION DU BUREAU	
Président	Fernande JOUAN
Vice-Président	Georges BARBE
Secrétaire	Robert JOLY
Trésorier	Solange GAUTIER



➔ *UNC - Association de Noyal sur Brutz*



L'UNC a été fondée le 21 février 1971 et parue le 12 juin 1974 au Journal Officiel. Cette association a pour but de participer aux diverses cérémonies patriotiques du souvenir de toutes les victimes de la guerre : Huit Mai – Onze Novembre – Cinq Décembre ainsi que Bout de Forêt ou encore Saffré et La Brosse.

COMPOSITION DU BUREAU

Président	Bernard LAMARTHE
Vice-Président	Louis COLIN
Secrétaire	Robert MASSICOT
Trésorier	Maurice PAILLUSSON



Une nouvelle association en cours de création

Le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval va bientôt compter une nouvelle association Espace de Vie Sociale. Après l'Arcel sur Saint Aubin des Châteaux-Ruffigné, les Potes de 7 lieux sur l'ex secteur de Derval, le RAP sur l'ex canton de Moisdon-la-Rivière et Saint Julien de Vouvantes, Rencontres à Châteaubriant, une cinquième association est en train de se créer sur Fercé, Noyal-sur-Brutz, Rougé, Soudan, Soulvache et Villepôt.

Qu'est ce qu'un Espace de Vie Sociale?

C'est une association agissant pour l'animation de la vie locale. Son projet social prévoit des actions permettant de renforcer des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage et la coordination des initiatives ainsi que les liens intergénérationnels. L'appellation Espace de Vie Sociale est délivrée par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Dans le cas de ce projet, il faut que l'association soit déjà créée pour recevoir l'appellation.

Les actions de la nouvelle association

Proposer un lieu de vie pour tout âge, pour parler, jouer, échanger, véritable lieu d'accueil
Créer un système de transport solidaire.

Accompagner les projets de loisirs intergénérationnels

Cette nouvelle association qui prendra le nom de 6 Liens de Villages est ouverte à tous ceux qui souhaitent proposer de nouvelles idées et participer aux actions mises en place dans chacune des 6 communes, et ce, dès 2018.

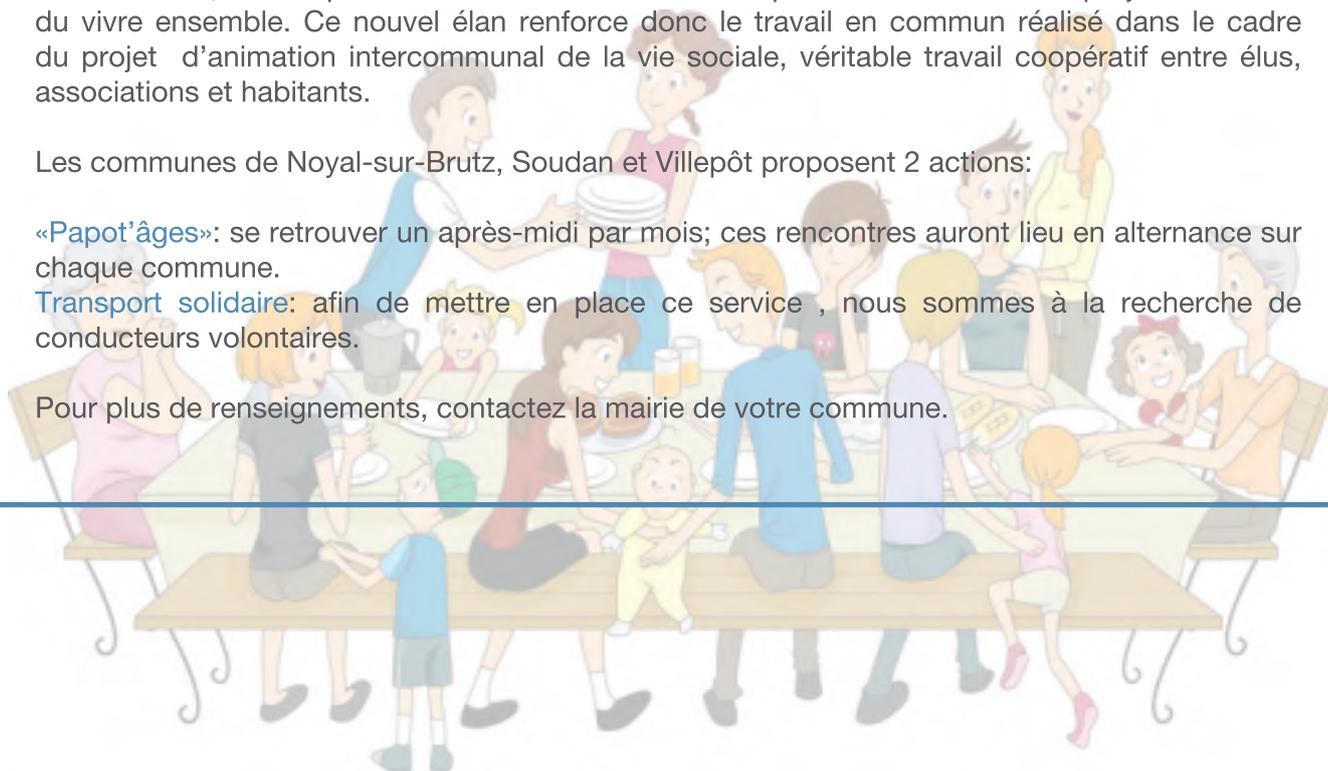
La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval accompagne les habitants à s'organiser dans le cadre de la politique d'action sociale sur le territoire. Dans le cas de cette création d'association, elle a répondu à un besoin des habitants qui souhaitent créer des projets en faveur du vivre ensemble. Ce nouvel élan renforce donc le travail en commun réalisé dans le cadre du projet d'animation intercommunal de la vie sociale, véritable travail coopératif entre élus, associations et habitants.

Les communes de Noyal-sur-Brutz, Soudan et Villepôt proposent 2 actions:

«**Papot'âges**»: se retrouver un après-midi par mois; ces rencontres auront lieu en alternance sur chaque commune.

Transport solidaire: afin de mettre en place ce service , nous sommes à la recherche de conducteurs volontaires.

Pour plus de renseignements, contactez la mairie de votre commune.



➔ Nouveautés à la Résidence Val de Brutz



La résidence du Val de Brutz cherche toujours à diversifier les animations proposées. Cette année, elle a souhaité valoriser le contact avec les animaux.

Ainsi depuis le mois d'avril 2017, les résidents bénéficient d'atelier de médiation avec des chiens visiteurs. Il s'agit de rencontres avec des goldens retrievers de l'association Cyno Passion de Saint Aubin des Châteaux.

Au cours des séances, les résidents peuvent caresser, brosser les 2 ou 3 chiens qui sont présents.

Virginie et Sylvain qui animent cet atelier en présence du personnel de la résidence, font également appel à la mémoire des participants qui doivent essayer de se souvenir des informations données à la séance précédente et notamment du nom des chiens qui sont intervenus.



Les visites se déroulent une fois par mois et sont très appréciées et se poursuivront donc en 2018.

Cette année, les résidents ont aussi eu la chance de recevoir la visite de deux portées de chiots, des moments d'échange et d'apaisement prisés par beaucoup de résidents.

Par ailleurs, dans le but de poursuivre l'ouverture du Val du Brutz sur l'extérieur, la résidence a organisé le mercredi 18 octobre à la salle Herminette de Rougé, une rencontre « questions pour un champion ».

Les résidences des alentours ont été conviés et 5 ont répondu présentes : Châteaubriant/Béré, Issé, les Touches, Trans sur Erdre, ainsi que le SSIAD de Sion les Mines et les membres de la Récré de Rougé.

Par groupe de 8 à 10 personnes, il fallait répondre à 40 questions de culture générale préparées par Louise et Lina, 2 bénévoles qui interviennent à la résidence. Au total, près de 100 personnes présentes à cet après-midi récréative et instructive !! En effet, savez-vous comment on écrit ail au pluriel, ou bien de quel pays est origine le coq et la poule ?

L'occasion aussi pour les participants des différents établissements présents d'échanger au moment de la pause goûter...

Devant le succès de cette première édition, une nouvelle rencontre est envisagée en 2018.



L'UNION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS DU CANTON DE ROUGÉ

Cette année la foire de Rougé a pu bénéficier d'un magnifique soleil et d'une belle complicité entre exposants. Pour l'édition 2018 la foire commerciale sera aussi belle puisqu'elle aura lieu à Villepôt le 14 et 15 avril. Nous avons choisi le thème des années 60 avec exposition de vieilles voitures et défilé de vêtements d'époque. Mais je n'en dirais pas plus, venez nombreux...



Et comme chaque année, l'UAC distribuera des chocolats avec le bienveillant Père Noël début décembre à tous les enfants scolarisés de l'ex-canton.

N'oubliez pas le 14 et 15 avril à villepôt ! A bientôt et merci de votre soutien.

Fabienne LEBRETON et le bureau



**Vous cherchez un emploi ?
Ne restez pas seul**

 **SOLIDARITÉS
NOUVELLES
face au CHÔMAGE**

Solidarités Nouvelles face au Chômage vous propose
un accompagnement personnalisé et gratuit, quels que soient
votre situation, votre domaine d'activité et vos qualifications.

<i>Vous souhaitez</i>	<i>Nous pouvons</i>
un soutien humain	vous écouter
un échange concret	vous donner des conseils personnalisés
un accompagnement dans la durée	vous appuyer dans la construction de votre projet professionnel

CONTACTER SNC PAYS DE CHATEAUBRIANT

Tél. **06 18 24 39 40**

Mail : snc.chateaubriant@snc.asso.fr

Deux personnes bénévoles vous accompagnent dans votre recherche d'emploi, mais il vous appartient d'agir.

Pour en savoir plus snc.asso.fr



**Vie Santé Libre
du Pays de Châteaubriant**
Association de Lutte contre la maladie alcoolique

**“LA DEPENDANCE A L'ALCOOL EST UNE MALADIE
ADDICTIVE”**

Vous en souffrez en silence, ne rester pas seul !

Notre associations à caractère familial est à l'écoute de vos préoccupations.
-Par l'expérience de leurs vécus, des hommes et des femmes sont là pour :

Vous accueillir
Vous écouter
Vous comprendre
Vous orienter
Vous soutenir

Sans critique, ni jugement.
Dans la confidentialité.

Pour nous contacter : Mail : maurice.eveillard@sfr.fr / Site : www.vie-sante-libre.fr

Président : EVEILLARD Maurice / 02.40.81.07.23 - 07.81.24.91.73

Secrétaire et Permanences : MARTINEAU Chantal / 02.40.28.70.98 - 07.81.66.23.80

Animations : OUARY Jérôme et Florence/ 06.72.56.63.54

Permanences hospitalières : FAIRRAND André

Psychopraticienne : “ Au cas par cas ” TASSIN Gaëlle / 07.68.19.17.12

Réunion à 20h tous les 1^{er} Vendredis du mois à la Salle Bellevue (près du terrain de foot) à LOUISFERT.

Créée le 27 Juin 2011-n°w441001146.
Journal Officiel 09 juillet 2011.
LOI DU 1er Juillet 1901
Indépendante de toute organisation politique ou confessionnelle
D'intérêt Général - Sans but lucratif

→ **ADMR 44**

L'ADMR : PROCHE DE VOUS AU QUOTIDIEN

Depuis plus de 70 ans, l'ADMR s'engage à offrir des services de qualité et à créer des emplois. L'ADMR s'adresse à tous, d'avant la naissance jusqu'à la fin de vie, pour permettre à chacun de bien vivre chez soi. L'association ADMR de Nord Castel, présidée par Mme Chatellier, intervient auprès de nombreuses communes du secteur : Fercé, Villepôt, Châteaubriant, Noyal sur Brutz, Rougé, Ruffigné, Saint-Aubin des Châteaux, Soudan, Soulvache, Erbray, Moisdon la Rivière et Louisfert.

Parent débordé, actif surchargé, en situation de handicap ou en perte d'autonomie... Nos intervenants expérimentés sont là pour vous faciliter la vie et vous proposent une large gamme de services.

Besoin d'aide pour le ménage-repassage ?

Cuisine impeccable, meubles et recoins parfaitement dépoussiérés, placards bien ordonnés, linge frais et repassé... Ponctuellement ou régulièrement, l'ADMR a la solution.

L'ADMR propose également son service d'aide et d'accompagnement à domicile pour les seniors et les personnes en situation de handicap. Vous conservez ainsi une autonomie chez vous et continuez à mener vos projets de vie.



Garde d'enfants à domicile

Vous partez tôt le matin au travail et rentrez tard le soir ? Pensez à la garde d'enfants à domicile. Avec l'ADMR, vous bénéficierez :

- d'un service sur mesure et sans engagement,
- d'une tarification horaire fixe quel que soit le nombre d'enfants gardés,
- d'un service personnalisé et adapté à votre emploi du temps.

LE + ADMR

Un bénévole référent de l'ADMR reste à votre écoute tout au long de la prestation, pour répondre à vos questions ou à des besoins complémentaires. Le référent est le trait d'union entre vous et l'association.

Contactez la Maison des Services du Pays de la Mée (02 40 07 81 67) et simplifiez-vous la vie !

Etre bénévole à l'ADMR

L'équipe de bénévoles déjà en place a besoin de nouveaux talents ! Vous avez des capacités en communication, animation, administration... et souhaitez faire de belles rencontres ? Contactez-nous.

CONTACT

Maison des Services du Pays de la Mée
14 rue de la Garlais
44590 DERVAL
02 40 07 81 67
paysdelamee@fed44.admr.org



La municipalité de Noyal-sur-Brutz étant adhérente de l'animation sportive départementale, l'éducateur référent propose donc à tous les jeunes du primaire au collège de découvrir une multitude d'activités durant toute l'année scolaire.



Les séances de multisports ont lieu le vendredi :

Pour les CP et les CE1, de 15h45 à 17h00
Pour les CE2 et les CM1, de 17h00 à 18h15
Pour les CM2 et Ados (6ème à 3ème), de 18h30 à 19h45

Informations

- Des séances de natation sont proposées pour les enfants scolarisés du CP au CM2, le mercredi de 17h à 18h, à la piscine de Châteaubriant. Tous les enfants de l'intercommunalité peuvent s'inscrire.
- Des séances d'escalade sont également proposées à la salle des sports de Soudan le lundi pour les CE de 17h15 à 18h30 et

pour les CM/ados de 18h30 à 19h45. Tous les enfants et ados de l'intercommunalité peuvent s'inscrire.

- L'Animation sportive, c'est aussi la possibilité de faire des stages ouverts à tous pendant les petites et les grandes vacances scolaires.
- Une sortie escalade, une sortie karting, le mondialito football et le raid famille seront organisés courant 2018.

Nouveau

- Création d'un club d'escalade à Erbray proposant une séance adultes le mardi soir de 20h à 22h.
- Création d'une école de découverte des activités physiques de pleine nature et notamment liées au vent (catamaran, planche à voile...) à la base de loisirs de Vioreau pour les 9/15 ans le mercredi de 14h à 16h. Tous les enfants de l'intercommunalité peuvent s'inscrire
- L'office Intercommunal des Sports (OIS) du secteur de Rougé et l'OIS de Châteaubriant ont cette année fusionné avec l'élection d'un nouveau bureau et l'attribution d'un nouveau nom : l'OIS Nord Castel. Pour rappel, l'OIS est un partenaire privilégié aux actions mises en place. Elle a pour but de regrouper les personnes du secteur qui s'intéressent au développement du sport et qui se proposent d'en favoriser la pratique la plus large au sein de la population. Elle a également pour objet de soutenir et d'encourager toutes les initiatives tendant à développer la pratique des activités physiques et sportives. Enfin, elle est un organisme de réflexion et de propositions sur tous les aspects de la vie sportive.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la présidente, Delphine GAIGEOT au 06 82 68 87 90.



Grands événements départementaux

- Le jeudi 26 et vendredi 27 avril 2018, 11^{ème} édition du « Val Aventure » sur le site du Val Saint Martin à Pornic. Cet événement gratuit s'adresse aux jeunes de 13 à 17 ans par le biais des structures jeunesse. Il s'organise sous la forme d'un raid nature comprenant de la CO, du VTT, du Canoé, une via ferrata, de l'escal'arbre et du tir à l'arc.

- Juillet 2018, le « triathlon départemental ». Les CM et les ados pourront participer à cette manifestation. Les jeunes athlètes auront l'occasion de se surpasser mais aussi de tester différents sports tels que la voile, le grimpe arbre, la sarbacane, le kayak... La dernière édition a permis à plus de 1000 jeunes de passer une journée riche en émotions.

- Octobre 2018, Le « Raid Loire-Atlantique Solidaire ».

N'hésitez pas à nous rejoindre, l'inscription est toujours possible.

CONTACT :

Xavier LEVEILLE, éducateur sportif
06 86 45 82 48
xavier.leveille@loire-atlantique.fr

➔ Refuge de l'arche



Au Refuge de l'Arche, on respecte les animaux : vous ne verrez pas de dressage, de spectacles ou de numéro de cirque, mais vous pourrez observer une très grande variété d'espèces animales dans un calme retrouvé, après une vie le plus souvent trop perturbée au contact de l'homme.

Réputé en France et à l'étranger (près de 650 reportages et émissions de télévision), le Refuge de l'Arche accueille les animaux de la faune locale trouvés blessés ou malades, et qui après avoir été soignés, sont relâchés dans leur milieu naturel. Seuls les animaux trop dépendants de l'homme sont gardés.

Il accueille également les animaux domestiques ou exotiques devenus trop encombrants pour leur propriétaire. Les animaux sont installés sur de grands espaces : parcs, volières, abris couverts, avec terrasses de vision et d'observation permettant aux photographes et vidéophiles des prises de vues sans grillage pour les grands animaux tels les lions, tigres, ours, loups, singes, léopards, etc...

Le Refuge de l'Arche est géré par une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis novembre 2014, le CEPAN (Club d'Etude et de Protection des Animaux et de la Nature).

→ Les p'tits loulous de noyal



L'association des P'tits Loulous de Noyal vous souhaite une bonne et heureuse année 2018. Elle est composée de 5 assistantes maternelles dont une nouvelle adhésion qui s'est faite récemment et des enfants accueillis à notre domicile.

Cette année, nous sommes allés au zoo « Le Refuge de l'Arche » à Chateaugontier. La journée fut chaude mais très enrichissante. Nous aimerions renouveler cette expérience.



Tout les mardis de 9h à 11h et un jeudi par mois à l'accueil périscolaire, nous nous réunissons pour le plaisir des petits et des grands.



Les ateliers permettent de faire des animations diverses : bricolage, piscine à balle, musique, ateliers jeux, vélos, marionnettes...



Nous remercions la commune pour toutes les aides apportées à notre association ainsi qu'aux intervenants : les animatrices du ram Stéphanie, Karine, Nathalie et de la ludothèque Anne-Marie ainsi qu'aux bénévoles de la bibliothèque de Noyal Christine et Marylene pour leur animation « Tout Petit Je lis » et à Josette pour son aide précieuse lors de la sortie zoo.

Présidente Anita LECOEUR
Trésorière Delphine CHOUANNIERE
Secrétaire Gisèle SAULNIER
Membres Martine PARIS
Jessica Macault

→ École

En 2016/2017, l'École Publique Charles Perrault a accueilli 85 élèves de la Petite Section de Maternelle au CM2 et ses effectifs sont quasi équivalents pour la rentrée 2017. Une joyeuse troupe qui cette année est encadrée par Margot Michel-Lodého en CM, Betty Alusse en CE, Stéphanie Leprêtre en maternelle. Deux enseignantes pour les GS-CP : Elodie Souché et Roxane Zerrouki (directrice).

La musique classique a été à l'honneur tout au long de l'année grâce aux interventions d'un professeur du Conservatoire de Musique. Les élèves ont pu découvrir plusieurs compositeurs et chaque famille s'est vue remettre un CD avec les extraits d'œuvres écoutés. De la GS au CM2, ils ont pu assister à un concert classique dans le cadre des Folles Journées à Nantes : une belle expérience !



Forts de ces nouveaux apprentissages, les élèves ont présenté le spectacle « Pierre et le loup » sur la musique de Prokofiev. Un joli moment pour lequel, et c'était une première, des plus petits aux plus grands,

les élèves jouaient les mêmes personnages.

La désormais classique Course parrainée est un autre moment fort inscrit au calendrier de l'école par l'association USEP. Cette année, les dons perçus (1000€) ont permis d'acheter du matériel de sport. Les élèves ont été associés au choix du matériel ; il a fallu faire un inventaire, voter, comparer les prix, passer les commandes : les délégués de classe ont eu fort à faire mais le résultat est là ! Une autre façon d'apprendre...



Grâce au financement de l'Amicale des parents d'élèves, l'année scolaire s'est terminée avec une magnifique sortie de toute l'école à St Malo ! Une



visite du Grand Aquarium, un petit tour sur les remparts de

la vieille ville et enfin le pique-nique sur la plage, les pieds dans l'eau. Déjà l'heure de repartir !!! C'était trop court mais comme l'a dit une des élèves : « C'était beau, trop génial ! »



Le tour d'horizon ne serait pas complet si l'on ne citait pas la fête de Noël, le carnaval, les séances à la piscine, les sorties GESPAC et les Gespacolades, les séances de cinéma...

Prendre du plaisir, partager, apprendre, questionner, une école c'est tout ça à la fois et bien d'autres choses encore...

Roxane Zerrouki
Directrice



➔ **Bouchons d'amour**

Bouchons d'amour à l'école Publique Charles Perrault de Noyal/Brutz

L'association Bouchons d'amour :

L'école récupère des bouchons pour l'association Bouchons d'amour depuis quelques années déjà. Quelques rappels sur cette action... Les bouchons récoltés sont vendus par l'association à un fabricant de palettes plastiques recyclables et lui permettent :

- d'acheter du matériel pour sportifs handicapés d'améliorer les conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap d'aider des opérations humanitaires de façon ponctuelle

Comment participer à cette action ?

Récupérez des bouchons appartenant aux catégories suivantes :

- **les bouchons alimentaires** : eau, lait soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- **les bouchons ménagers** : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- **les bouchons de cosmétiques** : déodorants, laque, parfum...
- **les bouchons de produits d'hygiène** : dentifrice, shampooing, produits douche...
- **les couvercles en plastique** : chocolat et café en poudre, moutarde...
- **divers** : les boîtes de pellicule photos, les œufs Kinder...

Ces bouchons sont acceptés à condition qu'ils ne contiennent pas de fer, de carton ou de papier. Cependant, ils peuvent être mis après enlèvement de l'élément interdit. Les stocker dans un sac (30 L maximum) et enfin les déposer à l'école.

Élèves et enseignantes vous remercient d'avance pour votre contribution !

Maison des Services du Pays de la Mée
14 rue de la Garlais
44590 DERVAL
02 40 07 81 67 paysdelamee@fede44.admr.org



➔ **L'amicale des parents d'élèves**

L'Amicale des Parents soutient les projets de l'école souhaités par les institutrices et créer du lien entre les parents.

Elle participe, pour chaque classe, à l'abonnement de revues, aux cadeaux de Noël (distribués par le Père Noël), aux sorties cinéma, théâtre de verre ainsi qu'à la sortie scolaire de fin d'année.

Dates à retenir pour les manifestations :

- **Samedi 20 Janvier** : Tirage de la tombola à 11h à la salle municipale suivi du verre de l'amitié. Les tickets de tombola seront vendus par les enfants pendant les vacances de Noël.
- **A Définir** : Carnaval, venez applaudir les enfants qui défilent déguisés et vous invitent ensuite à déguster des crêpes.



- **1^{er} Juillet** : Kermesse à la salle municipale, venez nombreux applaudir les enfants qui danseront et participeront aux animations.
- **Toute l'année** : Collecte des papiers, journaux, pubs ..., des poubelles sont à disposition devant l'école.

Toute l'équipe de l'amicale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

→ CAE : fin des contrats d'aides

La commune comptait dans ses effectifs 4 contrats aidés (CAE), trois à l'école et un au service technique. L'Etat ayant mit fin à ces contrats, il n'est plus possible de renouveler ni de recruter des contrats aidés.

Les conséquences pour la commune sont importantes, car financièrement, il est impossible de remplacer ces personnes dont les charges étaient subventionnées entre 55 à 80 % par l'Etat.

Le contrat de l'agent en poste au sein du service technique s'est terminé le 30 septembre.

A l'école : Un agent en charge de la cantine, des TAP, de la Garderie et de l'entretien des bâtiments, est recruté jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Une personne en CAE, intervenait depuis quelques années dans la classe de Grande Section/CP, tous les matins, en plus de l'entretien des bâtiments et de l'animation aux TAP. Aujourd'hui ce contrat se termine le 31 décembre, et ne pourra être renouvelé.

Enfin, un troisième contrat intervenait à la cantine, aux TAP et au ménage, contrat qui n'a pu être renouvelé.

De ce fait, les plannings ont dû être réaménagés. Des bénévoles sont venus en soutien des agents, pour aider aux TAP les lundis et mardis. Bénévoles que nous remercions vivement et qui permettent le bon déroulement de ces temps d'activités périscolaires (TAP). **La mairie a décidé de recruter une personne en CDD de janvier à juillet, 20h00 par semaine (annualisées).**

Ce changement a pour conséquence la suppression du poste dans la classe de CP/Grande section, en effet le temps de travail sera réparti principalement sur la cantine, les TAP, la garderie et le ménage.

Pour la rentrée de septembre 2018, l'organisation sera modifiée au cours du 1er semestre, en fonction du retour à la semaine de quatre jours scolaires. Une demande de dérogation doit être envoyée à l'académie de Nantes, sous forme de proposition conjointe de la commune et de l'école.

La décision finale sera actée en février 2018 par le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale).

INFO DE DERNIÈRE MINUTE :

Le Préfet vient d'autoriser les contrats CAE pour les communes de moins de 2000 habitants. La commune a fait la demande pour deux contrats, un pour l'école et un pour les services techniques. Ce sont des contrats subventionnés à 50 % pour une durée de 9 mois.

→ MCTE

MAISON DE LA CRÉATION : DU NOUVEAU POUR LES ENTREPRENEURS DE DEMAIN ?



La future Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises sortira bientôt de terre, à deux pas du centre-ville et de la gare de Châteaubriant. Cette construction passive, pilotée par la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval, a obtenu la confirmation de sa réalisation cet été notamment par le biais d'une aide régionale d'un montant de 500 000 €. L'aide régionale vient s'ajouter aux subventions attendues de l'État au titre du Contrat de Ruralité (500 000 €) et de la labellisation « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV).

Installé sur le Pôle d'Activités de la Gare, raccordé à la fibre optique, le guichet unique regroupera au sein d'un même bâtiment la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la plateforme ILAN, l'ADIC et le service Développement

économique de la Communauté de Communes. Les Sup'porteurs de la création y organiseront pour leur part des permanences.

Salles de réunion et bureaux mutualisés, espaces de coworking et pépinières d'entreprises viendront compléter ce bâtiment qui vise à répondre aux attentes des créateurs et dirigeants (analyse et conseil sur les projets, financements, démarches administratives, assistance à la recherche de locaux ou de terrains...).

Pour plus d'informations, contacter le service Développement Economique au 02 28 04 06 33 ou par mail à developpement.economique@cc-chateaubriant-derval.fr

→ Conseil des sages

POURQUOI PAS VOUS ?



Châteaubriant Derval
Communauté de communes

60 ans et +

APPEL À CANDIDATURES

Le Conseil des sages

Pourquoi pas vous ?

Partagez vos compétences et votre expérience au sein d'une instance consultative de réflexion et de proposition, destinée à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants de nos 26 communes.

Plus d'infos auprès de la Communauté de Communes
ou 02 28 04 09 49
ou par mail : administration.generale@cc-chateaubriant-derval.fr

Un Conseil des Sages est actuellement en cours de création et un appel à candidatures est donc lancé !

Cette instance consultative, initiée par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, a pour objectif d'offrir aux personnes de 60 ans et +, la possibilité de partager leurs compétences, leurs expériences et leur disponibilité pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des habitants de nos 26 communes.

Ce Conseil des Sages ne se limite pas, en effet, aux préoccupations

des retraités et personnes âgées, son objectif étant au contraire de prendre en compte celles de tous les habitants du territoire. Travaillant en tout indépendance, dans le plus grand respect des libertés fondamentales de pensée et d'opinion, le Conseil des Sages renforce le dialogue entre les citoyens et les élus de l'intercommunalité et contribue au développement de la démocratie locale.

Si vous souhaitez poser votre candidature pour faire partie du Conseil des Sages ou pour tout renseignement complémentaire, contactez la Direction générale de la Communauté de Communes au 02 28 04 09 49 ou par e-mail à administration.generale@cc-chateaubriant-derval.fr.

➔ Bibliothèque intercommunale



Atelier avec les scolaires sur le thème du portrait



Animation Festival « Contes d'été » le 12/07/17 avec la Cie La Lucarne

La bibliothèque est située juste derrière l'école.

Une équipe de 13 bénévoles, aidées par Fabienne Lohezic, professionnelle de la Médiathèque, vous y accueillent 2 fois par semaine :

- les mardis de 14h à 17h30 (pendant les vacances scolaires de 16h30 à 17h30)
- et les samedis de 11h à 12h.

La carte PASS est gratuite et vous donne accès à toutes les bibliothèques de la ComCom, ainsi qu'à la Médiathèque de Châteaubriant.

Un grand choix de livres, pour enfants ou adultes, vous est proposé et si vous ne trouvez pas votre bonheur dans nos rayons, vous pouvez réserver sur le catalogue du réseau de lecture, vos livres seront apportés à la bibliothèque par la navette !

Nous proposons également des animations :

- le 1er samedi du mois c'est « contes et racontages » pour les enfants de 3 à 10 ans
- et une fois par mois nous accueillons les tout-petits avec leurs assistantes maternelles.

Les scolaires nous rendent visite régulièrement pour emprunter 2 livres chacun et se régaler d'histoires...



Animation « Tout Petit je lis » avec les assistantes maternelles

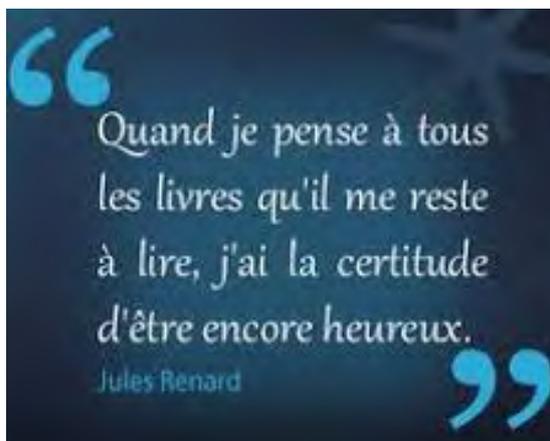


Fête des Bibliothèques le 1/04/17 Cie du Panier à Malices



Nous regrettons de ne pas les voir plus souvent en dehors du temps scolaire !

En souhaitant vous rencontrer très bientôt,
L'équipe des bénévoles



→ Déchets

DÉCHETS MÉNAGERS : STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Il a été constaté que la veille ou les jours précédents le ramassage des ordures ménagères, plusieurs sacs voire même des encombrants sont régulièrement déposés auprès des poubelles individuelles, des poubelles collectives ou des points d'apports volontaires (bornes verre et papier).

Une situation qui semble perdurer avec le temps, malgré les efforts faits par la Communauté de communes Châteaubriant-Derval qui mène une politique d'implantation de points de collecte sur ses communes depuis plusieurs années.



Des agents intercommunaux sont missionnés pour vider les conteneurs (verre, papier, ordures ménagères ou bac jaune) mais ils n'ont pas vocation de prendre les sacs éventrés et autres déchets abandonnés.

Nous tenons à rappeler ici que ces délits, répertoriés en catégorie 4, sont passibles d'une amende de 150 euros. Nous faisons donc appel au civisme de chacun afin de rompre avec les mauvaises habitudes. D'autre part, des ambassadeurs du tri sont à votre disposition pour répondre à vos questions et améliorer votre tri.

Plus d'informations :

Pour les communes de l'ex-Castelbriantais au 0 800 00 16 32 (n° vert)

Pour les communes de l'ex-secteur de Derval au 02 40 07 08 83

→ Mots mêlés



AMOUR
AVENT
BARBE
BOULE
BUCHE
CADEAU
CHANT
CHEMINEE
CLOCHE
CRECHE
DECEMBRE

DINDE
ETOILE
EXCES
FETE
FRAIS
GUIRLANDE
HOTTE
HOUX
JERUSALEM
JOUET
LUTIN

MAGES
MESSE
NEIGE
NOEL
RENNE
REVEILLON
SANTON
SAPIN
TRAINEAU
VOEUX

RÉPONSES :

Le mot-mystère est : papillote

SOLUTION DES MOTS MÊLÉS N°15 :

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ 02.40.81.16.23 📠 02.40.81.22.24
 ✉ mairienoyalsurbrutz@wanadoo.fr

- lundi mardi jeudi : 8h00-12h00 13h30-17h00
- mercredi : 8h00-12h00
- vendredi : 8h00-12h00 13h30-16h30

maire : Edith Marguin
 ☎ 06.81.19.22.39

ECOLE PUBLIQUE CHARLES PERRAULT

directrice : Roxane Zerrouki
 5 rue de troènes
 ☎ 02.40.81.05.09
 ✉ ce.0440733h@ac-nantes.fr

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES

Christophe Morin
 ☎ 02.72.32.32.04

CANTINE SCOLAIRE

responsable : Elisabeth Veillon
 ☎ 02.40.28.34.09

COMITE DES FÊTES

président : Thierry Hogrel
 ☎ 06.34.26.32.88

HORAIRES DÉCHETTERIE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
CHÂTEAUBRIANT Hiver Eté	14h - 17h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 18h 9h - 12h 14h - 18h				
SOUDAN Hiver Eté			14h - 17h 14h - 19h			9h - 12h 9h - 12h
ROUGÉ Hiver Eté	9h - 12h 9h - 12h		14h - 17h 14h - 19h			9h - 12h 9h - 12h

CLUB DES AINES

présidente : Fernande Jouan
 ☎ 02.40.81.16.17

PAROISSE

Responsable de la paroisse
 Sainte Croix de Châteaubriant
 Père Patrice Eon
 Père Hervé Godin
 Père Serge Daniel

☎ 02.40.81.02.92
 Référent Noyal sur Brutz
 Hélène Barat
 ☎ 02.28.04.09.98 / 06.83.08.50.25

TRANSPORT LILA

tarif plein : 2.40 €
 tarif réduit : 1.20 €
 (famille nombreuse, enfant de 4 à 10 ans)
 carnet de 10 : 21 €
 abonnement mensuel 68 €

Référents des transports scolaires
 Marguin Edith, Boisteau Béatrice

ORDURES MENAGERES

Collecte chaque vendredi
 sortir les poubelles le jeudi soir

→ Jeux des 7 différences



→ Mots mêlés

S	A	P	I	N	N	E	I	G	E	P	E
A	A	M	E	L	A	S	U	R	E	J	N
N	D	R	E	V	E	I	L	L	O	N	N
T	P	I	E	B	R	A	B	X	I	C	E
O	R	N	N	L	B	R	B	U	R	T	R
N	T	A	A	D	M	F	U	E	T	L	E
E	E	N	I	M	E	H	C	O	L	C	T
S	D	B	H	N	C	H	H	V	L	O	E
E	T	O	I	L	E	T	E	U	O	J	F
C	U	U	A	E	D	A	C	H	A	N	T
X	T	L	E	N	I	T	U	L	E	O	N
E	M	E	S	S	E	G	A	M	O	U	R

AMOUR	DINDE	MAGES
AVENT	ETOILE	MESSE
BARBE	EXCES	NEIGE
BOULE	FETE	NOEL
BUCHE	FRAIS	RENNE
CADEAU	GUIRLANDE	REVEILLON
CHANT	HOTTE	SANTON
CHEMINEE	HOUX	SAPIN
CLOCHE	JERUSALEM	TRAINEAU
CRECHE	JOUET	VOEUX
DECEMBRE	LUTIN	

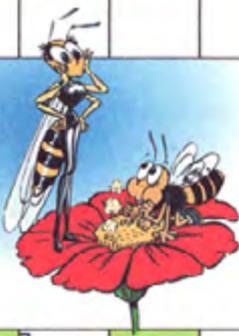
RÉPONSES :



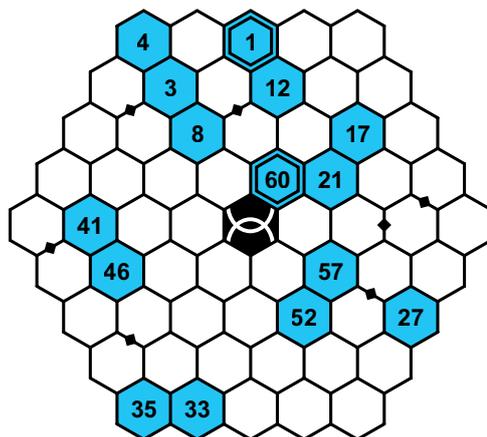
Le mot-mystère est : papillote

SOLUTION DES MOTS MÊLÉS N°15 :

➔ Mots croisés

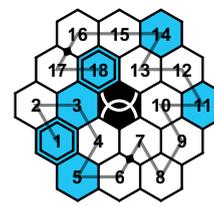
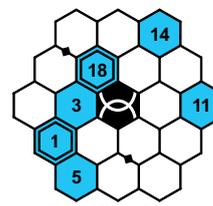
Pousse sous terre Fleur jaune et blanche	Quartier Général Fleur d'amour	Arraché d'une fleur par amour Union Européenne	Jouer de la binette Poissons plats	Mesure le poids Consennes de tige
Tête de concombre Petit vent		Petits points d'eau		
		Mot de douleur Disque compact		Carré à remplir
Venu au monde Pour dire moi		Du ctergé		Fleur à vos souhaits
	Poèmes Beau et bleu au printemps		Début d'appareil	
Pour dire là	Saucisse piquante			Note de musique Les miens
Pour appeler Au niveau de la terre				Terre entourée d'eau
		Espace vert Légume adorable	Long corps de la fleur	
N'est pas pauvre	Forte exclamation Fier animal		Tissu A la mode quand il est dernier	
			Démonstratif Article espagnol	Mégaoctet
Parc à animaux Fleur rouge		Fin d'infinif		Précède le fa

➔ Rikudo



REGLES DU JEU

Complétez la grille avec les nombres du 1 au dernier nombre de manière à former un chemin de nombres consécutifs. Le signe ◊ indique que deux cases voisines contiennent des nombres consécutifs.



Noyal Agenda'

- ➔ **14 janvier**
VOEUX DU MAIRE
Salle municipale
- ➔ **20 janvier**
TIRAGE TOMBOLA
DES ÉCOLES
Salle municipale
- ➔ **18 février**
CONCOURS DE BELOTE
Salle municipale
- ➔ **8 avril**
21^{ÈME} RANDO DE LA BRUTZ
Salle municipale
- ➔ **14, 15 avril**
FOIRE COMMERCIALE
Villepôt
- ➔ **25 avril**
CARNAVAL DE L'ÉCOLE
École
- ➔ **Mai**
CÉRÉMONIE DU 8 MAI
Monument aux morts
- ➔ **23 juin**
FÊTE DE LA MUSIQUE
Salle municipale
- ➔ **1^{er} Juillet**
FÊTE DE L'ÉCOLE
Salle municipale
- ➔ **Novembre**
CÉRÉMONIE
DU 11 NOVEMBRE
Monument aux morts

Accédez
aux informations de la commune
en flashant le code



Magazine municipal année 2018

Conception graphique et impression : Agence 3C Châteaubriant.

AGENCE 3C
CONTACT • COMMUNICATION • CRÉATION

Tirage à 300 exemplaires